



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
28 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 octobre 2016, à 10 heures

Président : M. Drobnjak (Croatie)

Sommaire

Point 52 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-18769 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 52 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/71/330)

1. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/71/330), déclare que le débat annuel de la Commission sur la question dont elle est actuellement saisie a permis de mieux comprendre et faire comprendre les missions politiques spéciales et leur contribution à la paix et à la sécurité internationales. La détérioration continue de l'environnement stratégique mondial est une triste réalité dont les répercussions pour les missions politiques spéciales et le plan d'action général des Nations Unies pour la paix et la sécurité sont importantes. Les guerres civiles se multiplient depuis 2008 et l'éruption de conflits violents et tenaces a ouvert la porte à une crise humanitaire sans précédent. L'inversion de cette tendance et la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies exigent un effort mondial pour attribuer le degré de priorité qui s'impose à la prévention et au règlement pacifique des conflits. Il est donc urgent d'élaborer une nouvelle « diplomatie au service de la paix ». Ayant fait leurs preuves en matière de prévention et de règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation d'une paix durable, les missions politiques spéciales représentent un mécanisme clef pour atteindre cet objectif.

2. Le rapport traite de questions d'ordre politique cruciales pour les travaux des missions politiques spéciales et contient des renseignements détaillés sur les initiatives du Secrétariat visant non seulement à améliorer la répartition géographique et la représentation des femmes dans ces missions, mais aussi à promouvoir la transparence et la responsabilité. Bien que les missions politiques spéciales aient été confiées à un personnel largement représentatif des États Membres des Nations Unies et, en particulier, des régions de déploiement, les obstacles structurels à la parité entre les sexes doivent être abordés de manière à améliorer la représentation des femmes et à veiller à ce qu'elles accèdent aux postes de haute direction

3. Les rapports les plus récents sur la paix et la sécurité, en particulier sur les opérations de paix, le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et les femmes, la paix et la sécurité, ont suscité un regain d'intérêt pour la prévention des

conflits, domaine de préoccupation négligé et sous-financé dans lequel l'Organisation des Nations Unies a un rôle capital à jouer, notamment en entretenant la détermination nécessaire pour replacer cette question au premier plan. Cependant, la prévention des conflits est la responsabilité partagée de la communauté internationale dans son ensemble. Les résolutions relatives à la « pérennisation de la paix », à savoir les résolutions 2282 (2016) du Conseil de sécurité et 70/262 de l'Assemblée générale, sont donc un signe encourageant de la détermination à améliorer les capacités de prévention à tous les stades des conflits pour assurer une paix durable. Le maintien de la paix est crucial pour les travaux de toutes les missions politiques spéciales et l'exécution du mandat des envoyés spéciaux et des équipes de médiation. Le Département des affaires politiques appuie donc énergiquement cet ordre du jour et il est déterminé à collaborer étroitement avec l'ensemble du système des Nations Unies en vue de sa mise en œuvre.

4. Dans la situation actuelle, l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent coopérer étroitement pour régler les conflits et favoriser une paix durable. Les missions politiques spéciales ont souvent pour mandat de travailler aux côtés de leurs homologues régionaux à promouvoir la paix et la stabilité sur la base de la vision commune selon laquelle leurs avantages comparatifs respectifs produiraient un effet multiplicateur. En plus de faire progresser les processus cruciaux propres à chaque pays, ces partenariats aident les États Membres à élaborer des stratégies de règlement de problèmes transfrontaliers touchant des régions entières, y compris la criminalité organisée, le trafic et l'extrémisme violent.

5. Convaincu que la participation directe et effective des femmes aux processus de paix, à la vie politique, dans les institutions publiques et les systèmes de justice est essentielle pour des sociétés pacifiques et le développement durable, le Département est fermement attaché aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. En sa qualité de responsable de ces questions au Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques supervise les progrès dans la réalisation des engagements pris par le Département dans le cadre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. En 2016, le Département a créé un groupe autonome chargé des

questions d'égalité des sexes, de paix et de sécurité et élaboré une stratégie en matière d'égalité des sexes à l'échelle du Département, en étroite consultation avec ses missions politiques spéciales sur le terrain. Ces nouvelles capacités permettent au Département de mieux satisfaire les exigences des États Membres en ce qui concerne les progrès réalisés dans le domaine des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

6. La capacité des missions politiques spéciales à exécuter leur mandat a été substantiellement érodée par la volatilité croissante de leurs cadres opérationnels, qui pose également un risque quotidien pour le personnel, qui doit parfois en payer le prix fort. Des mesures appropriées de sécurité et d'ordre opérationnel, comme la mise en place d'unités de garde, sont donc essentielles pour permettre un déploiement et des opérations responsables, tout en atténuant les risques. La volonté d'investir dans ces mesures est également essentielle pour faire en sorte que l'ONU fasse une différence pour les gens qu'elle sert dans le cadre d'activités de promotion de la sécurité alimentaire, de la santé et du développement. Dans l'espoir de réaliser des progrès durables à cet égard, l'ONU s'est fortement mobilisée sur le plan politique pour aider les États fédéraux émergents, promouvoir la réconciliation nationale et soutenir la justice et les institutions électorales.

7. Exprimant sa gratitude aux États Membres pour leur appui soutenu aux missions politiques spéciales, des outils indispensables à l'Organisation, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques réitère la détermination du Secrétariat à travailler en étroite collaboration avec la Commission sur les questions politiques connexes, y compris dans le cadre de dialogues interactifs réguliers, et il rend hommage aux fonctionnaires de l'ONU servant dans ces missions, dans des conditions extrêmement difficiles, pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

8. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions), rendant hommage au courage, au dévouement et aux sacrifices de ceux qui servent dans les missions politiques spéciales, déclare que ces missions sont de plus en plus nombreuses et complexes, comme l'illustrent leur présence et leur dynamisme dans plusieurs pays et l'ensemble des tâches qui leur sont assignées. Les énormes défis auxquels sont confrontées ces missions ont été illustrés par un incident survenu en juillet 2016 : une explosion

délibérée à proximité de la base des Nations Unies à Mogadiscio a causé d'importants dommages humains et matériels ; le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) a réagi de façon efficace, sous l'autorité éclairée de son directeur. Le BANUS pourrait néanmoins tirer parti d'un renforcement de ses moyens et le Secrétaire général adjoint et chef du BANUS, M. Hubert Price, dirige actuellement les efforts qui s'intensifient dans ce contexte afin de fournir le soutien rapide et efficace dont ont besoin la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Armée nationale somalienne, qui doit mener des opérations conjointes avec l'AMISOM, à la demande du Conseil de sécurité.

9. Près de 90 % des membres du personnel des missions politiques spéciales œuvrent pour la paix dans des pays en proie à des conflits de haute intensité et font de ce fait l'expérience de l'insécurité au quotidien, comme le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions a pu lui-même le constater lorsqu'il s'est rendu auprès de missions politiques spéciales opérant dans certains des environnements les plus instables du monde. Le Département de l'appui aux missions est donc pleinement déterminé à améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel, en coopération avec le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des affaires politiques. En tant que catalyseur stratégique de toutes les opérations de paix, il reste également déterminé à assurer un soutien rapide, efficace, efficient et responsable sur le terrain, comme il continuera à se concentrer sur les initiatives prioritaires à long terme introduites en 2015, notamment en améliorant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en renforçant la gestion environnementale, en favorisant la technologie et l'innovation, en donnant une efficacité accrue aux mesures de lutte contre les comportements répréhensibles, y compris l'exploitation sexuelle et la maltraitance, ainsi qu'en appuyant une réforme axée sur le terrain des processus administratifs au sein du Secrétariat, y compris la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du dispositif de prestation de services centralisée. Dans le contexte de ces priorités, le Département a élaboré une stratégie environnementale sur six ans, mis en place une chaîne d'approvisionnement intégrée de bout à bout, exigé la responsabilité et la tolérance zéro en matière de lutte contre l'exploitation et les abus

sexuels de la part de l'ensemble du personnel et s'emploie à harmoniser les responsabilités en matière de résultats avec les décideurs, avec l'appui des États Membres et des départements concernés.

10. Le Département a également besoin de l'appui des États Membres pour améliorer la capacité de réaction et la responsabilité de ses systèmes de soutien eu égard aux exigences uniques des missions politiques spéciales comme des services de soutien souples et rapides adaptés à leurs besoins particuliers. Afin de saisir les furtives occasions de favoriser un processus de paix ou pour répondre en temps réel à d'autres exigences inhérentes des missions politiques spéciales, le Département pourrait être appelé, avec un préavis de 48 heures, à prendre toutes les dispositions logistiques et administratives nécessaires, allant de l'organisation des vols pour des émissaires et des délégations du monde entier à la recherche d'interprètes, de salles de conférence et d'hébergement. Dans ses efforts pour optimiser les ressources aériennes, le Département a inventorié les moyens aériens stratégiques à partager entre les missions politiques spéciales, à long terme ou au cas par cas. Par ailleurs, afin de répondre aux augmentations soudaines des besoins en matière d'appui aérien et aux requêtes ponctuelles urgentes, il a imposé un accord stand-by d'affrètement aérien « par répartition ». Ces initiatives ont pour but d'améliorer encore l'efficacité et l'efficience de l'appui aérien, ainsi que d'éviter les frais fixes superflus occasionnés par la fourniture de moyens aériens supplémentaires pour répondre aux demandes à court terme et ponctuelles.

11. Couvrant environ 90 % du personnel de la mission, les arrangements de services partagés à Entebbe et au Koweït sont un autre exemple de l'assistance fournie aux missions politiques spéciales, qui disposent de peu de ressources propres et qui, par conséquent, ont besoin du soutien des centres de services régionaux et mondiaux et du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Ce soutien sera encore renforcé par la mise en service imminente d'Umoja pour y inclure les milliers de fonctionnaires nationaux des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix, ainsi que le personnel en tenue des missions de maintien de la paix, qui seront ainsi tous en mesure de prendre la responsabilité de leurs renseignements personnels et de leurs dossiers. Le même dispositif centralisé sera également

utilisé pour gérer la paie de tous les fonctionnaires de l'ONU. Avec le soutien des États Membres et la collaboration du Département des affaires politiques, l'orateur espère que son Département pourra encore améliorer la mise au point de solutions rapides, efficaces et responsables pour les missions politiques spéciales.

12. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) demande si le Département des affaires politiques a tenu compte des conseils et des recommandations formulés par la Commission de consolidation de la paix.

13. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) déclare que le Département donne son plein appui à la Commission de consolidation de la paix, avec laquelle il entretient une solide relation de partenariat, qui est un exemple du type précis de partenariat qu'il est nécessaire de nouer avec les États Membres. Le Département accueille très favorablement l'adoption des deux résolutions sur la « pérennisation de la paix », qui explorent la coopération à l'échelle du système comme un moyen d'empêcher le déclenchement, la poursuite, l'escalade et la récurrence des conflits. Il intervient régulièrement devant la Commission de consolidation de la paix sur des questions figurant à son ordre du jour, dont celles portant sur trois pays où les missions politiques spéciales travaillent directement, les autres pays visés étant desservis par les bureaux régionaux des Nations Unies. Les représentants spéciaux informent également régulièrement la Commission et participent à des échanges avec ses membres. L'orateur accorde donc une grande valeur à ses relations avec la Commission et compte bien les renforcer dans le contexte de la pérennisation de la paix.

14. **M. Elmodir** (Libye) se demande comment il serait possible de renforcer la coopération entre les gouvernements et les missions politiques spéciales, notamment dans le cas de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), basée en Tunisie. Le Gouvernement libyen d'entente nationale souhaite renforcer ses liens existants de coopération avec la MANUL et, en espérant que son mandat qui parvient à échéance en décembre 2016 sera prolongé, plaide pour que la MANUL soit alors relocalisée en Libye. En plus de permettre à la MANUL de suivre de près l'évolution politique dans le pays, une telle mesure augmenterait la confiance du peuple libyen envers la coopération entre la MANUL et son gouvernement.

15. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) dit que son Département est également déterminé à renforcer encore la relation étroite entre la MANUL et le Gouvernement et le peuple libyens, une condition préalable à la capacité de la MANUL à s'acquitter de son mandat et à répondre aux attentes des États Membres. Il partage également l'objectif de faire revenir la MANUL à Tripoli le plus tôt possible, au jugé d'une évaluation responsable des conditions de sécurité sur le terrain. À cette fin, des consultations sont déjà en cours avec le Département de l'appui aux missions, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et la Cinquième Commission au sujet des ressources nécessaires pour réaliser cet objectif.

16. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) confirme que son Département a l'intention de collaborer étroitement avec les autorités libyennes et de retourner la MANUL en Libye dès qu'il sera possible de le faire d'une manière responsable. Sous la direction du Département des affaires politiques, les fonctionnaires de son département font tout leur possible, en tant que catalyseurs stratégiques, pour faciliter ce retour, y compris un examen des actifs courants de la MANUL et les besoins en matière d'hébergement et de véhicules. Toutefois, la meilleure façon d'assurer durablement le retour sera de procéder par phases successives en s'appuyant sur le développement des capacités et l'évolution de la situation en Libye.

17. **M. Benard Estrada** (Guatemala) demande des renseignements sur l'impact environnemental des missions politiques spéciales.

18. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions), soulignant que l'ONU doit assurer la direction de ses propres activités pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, déclare que les missions politiques spéciales n'ont pas la même empreinte écologique que les opérations de maintien de la paix, mais n'en présentent pas moins des défis uniques à cet égard. L'ONU ne saurait être tenue responsable des problèmes environnementaux qui pourraient se présenter dans le cadre de ces missions du fait de l'absence ou de l'insuffisance d'infrastructures appropriées. Le Département étudie cependant les moyens de réduire les impacts environnementaux, notamment en adaptant les modes classiques de chauffage et la consommation énergétique de la

climatisation, ce qui contribuera également à réduire les coûts. La question des déchets est aussi préoccupante. Il importe donc de s'attaquer à ses éléments critiques, les « 4R », à savoir la réduction, la réutilisation, le recyclage et la récupération, à l'échelle du système. Dans les semaines à venir, l'orateur communiquera les détails de la stratégie environnementale sur six ans de son département. En même temps, il donnera plus de précisions sur les aspects environnementaux des missions politiques spéciales.

19. **M. Isnomo** (Indonésie), notant l'importance des organisations régionales dans la création dans les pays hôtes des conditions propices à la paix et à la sécurité, se demande si les missions politiques spéciales ont collaboré avec ces organisations et, dans l'affirmative, si des difficultés ont été rencontrées. En se référant particulièrement à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, il se demande dans quelle mesure les missions politiques spéciales ont intégré les femmes et les considérations liées à la problématique hommes-femmes dans leurs travaux, y compris en augmentant la participation des femmes aux processus de paix, et quelles difficultés ont été rencontrées à ce jour.

20. **M. Benard Estrada** (Guatemala) demande comment le concept de pérennisation de la paix pourrait être mieux intégré dans les travaux de l'Organisation dans son ensemble.

21. **M^{me} Alvarado Quesada** (Mexique) demande des informations sur la vision à long terme concernant les missions politiques spéciales.

22. **M. Feltman** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) déclare que les missions sur le terrain et les représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général collaborent toujours avec les organisations régionales et sous-régionales, ce qui est en fait considéré comme essentiel. Le Secrétariat est donc déterminé à exploiter au maximum les partenariats avec ces organisations, car elles comprennent bien leurs régions, où elles inspirent la confiance et où elles sont susceptibles d'avoir une influence en ce qui concerne les objectifs de paix et de sécurité compatibles avec les objectifs des missions politiques spéciales. En Colombie, par exemple, une mission d'observation est déployée avec l'aide de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en Somalie, le partenariat de l'Organisation avec l'Union africaine (UA) est essentiel à ses travaux, en Afrique centrale et

de l'Ouest, les bureaux régionaux des Nations Unies coopèrent avec les organisations sous-régionales et, en Asie centrale, les missions politiques spéciales travaillent en partenariat avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Bref, une partie importante du mandat des envoyés spéciaux et des missions politiques spéciales consiste à développer, cultiver, favoriser et élargir les relations avec les organisations régionales et sous-régionales.

23. En ce qui concerne la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, le volet des femmes, de la paix et de la sécurité figure depuis 2014 dans tous les rapports sur les missions politiques spéciales présentés au Conseil de sécurité. L'initiative de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, qui, pour pallier la faible représentation des femmes dans les pourparlers sur la crise syrienne, a créé en février 2016 le Conseil consultatif des femmes syriennes, un excellent exemple d'intervention concrète dans le cadre des efforts visant à développer une solution politique à cette crise, fournit une instance de plaidoyer grâce à laquelle la voix des femmes peut être entendue. En Somalie, le Représentant spécial du Secrétaire général, en particulier, et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), en général, ont plaidé pour l'inclusion des femmes dans le processus électoral afin d'assurer leur représentation dans les deux chambres du parlement. Encore une fois, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en favorisant la participation des femmes à tous les stades du processus politique représente une partie importante du mandat des missions politiques spéciales.

24. Le thème de la « pérennisation de la paix » représente essentiellement un appel lancé au Secrétariat par les États Membres afin qu'il passe en revue les barrières thématiques et institutionnelles afin de déterminer les mesures que l'ONU pourrait prendre pendant toute la durée du cycle conflictuel. La consolidation de la paix doit être examinée à nouveau, non pas comme une activité se limitant à la période qui suit un conflit, mais consistant plutôt à empêcher le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la récurrence des conflits tout au long, comme il est souligné dans les résolutions relatives à la « pérennisation de la paix ».

25. En ce qui concerne la vision à long terme des missions politiques spéciales, les mandats de la plupart des missions politiques spéciales et des envoyés spéciaux déployés dans un pays donné semblent être limités dans le temps et ne pas permettre d'assurer une présence permanente, à la différence des équipes de pays des Nations Unies, qui restent dans le pays avant, pendant et après les conflits. Les missions politiques spéciales sont un outil souple et polymorphe et, comme les envoyés spéciaux, sont mises en place dans un but précis, généralement pour une durée d'un an. Il est néanmoins nécessaire de prévoir au-delà de cette période en vue d'un éventuel renouvellement de mandat.

26. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) faisant référence à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, en particulier ses paragraphes 9 et 10 portant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, ajoute que son Département a récemment mis en place un programme pilote de formation en ligne dans le cadre de ses efforts pour lutter contre toute inconduite de ce genre commise par des fonctionnaires des Nations Unies sur le terrain. Au cours de 2017, ce programme sera mis à la disposition du personnel des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. D'autres mesures sont également prises pour mettre en œuvre les contre-mesures robustes demandées dans ces deux paragraphes.

27. En ce qui concerne le paragraphe 8 de la même résolution, relatif à la nomination de femmes aux postes de direction de niveau élevé, la Division du personnel des missions de son Département a mis en œuvre un projet de filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, dans le cadre duquel il a reçu des États Membres quelque 100 candidatures pour ces postes et il espère en recevoir davantage. À ce jour, 1 femme a été nommée au poste de Représentante spéciale du Secrétaire général, 3 ont été nommées à des postes de direction et 15 ont été inscrites au fichier des candidats. Quelque 29 % des postes subalternes dans les missions politiques spéciales sont occupés par des femmes, soit seulement 2 % de plus qu'en 2014. Le soutien des États Membres pour encourager les femmes dûment qualifiées à poser leur candidature à ces postes serait apprécié.

28. La proportion de femmes au sein du personnel national dans les missions politiques spéciales reste

faible, à 13 % environ. Afin de remédier à cette situation, son Département dirige un projet en Afghanistan, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, pour recruter des femmes qui ne détiennent pas nécessairement les diplômes appropriés pour la simple raison qu'elles ont été empêchées de poursuivre leurs études par le régime taliban. Dans ses efforts pour relever les défis liés à la mise en œuvre des trois paragraphes susmentionnés de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, le Département souhaiterait pouvoir compter à l'avenir sur les conseils et le soutien des États Membres.

29. **M. Thomson** (Fidji), Président de l'Assemblée générale, déclare que les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission ont été au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation. Grâce à la façon dont l'Organisation, au cours de ses 71 années d'existence, a réussi à faire avancer le processus de décolonisation, plus de 80 anciennes colonies ont accédé à l'indépendance et rejoint la famille des Nations Unies. La question du statut des 17 territoires non autonomes restants doit maintenant être réglée, notamment en examinant la situation propre à chacun afin de trouver des solutions acceptables, conformément au principe de l'autodétermination, à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et surtout à la volonté de la population des territoires eux-mêmes. Un règlement satisfaisant des problèmes en suspens concernant ces héritages historiques est d'autant plus impératif maintenant que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme est déjà à moitié écoulée.

30. La création de sociétés pacifiques et inclusives, sans faire de laissés-pour-compte, est essentielle à la réalisation de la vision incorporée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan directeur universel pour la population, la planète et la prospérité qui, à condition d'être appliqué de manière efficace et à grande échelle, promet une multitude infinie d'améliorations au profit de la vie et de la Terre elle-même. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés poursuivent leur travail utile, tandis que les activités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont acquis une nouvelle dimension en

raison de l'importance croissante des technologies spatiales permettant de rassembler des données critiques sur le climat. Les changements climatiques menacent l'existence même de l'humanité. Il importe donc de renforcer la coopération entre les États Membres en vue d'inverser les effets dévastateurs de ce phénomène.

31. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales de l'ONU sont toujours fondamentales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout comme le lien entre la paix durable et le développement durable. Plus que jamais, les Casques bleus et le personnel des Nations Unies s'acquittent de mandats de plus en plus exigeants dans un nombre croissant de crises sécuritaires et humanitaires, où leur sécurité est grandement mise en danger par les menaces asymétriques et l'extrémisme violent, dont le nombre continue également d'augmenter. Ils doivent donc être salués pour leur dévouement exemplaire, allant jusqu'au sacrifice suprême, qui nécessite qu'une action concertée soit menée à l'appui de leur déploiement, y compris par le biais de mandats clairement définis et de budgets suffisants. Sur le terrain, la grande majorité des Casques bleus a observé les normes les plus élevées de comportement éthique et de discipline en adhérant au « Code de conduite du Casque bleu : dix règles » et à la politique de tolérance zéro sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, de même qu'à l'esprit et à la lettre des mandats des missions. Cependant, dans les rares cas où une faute de conduite est commise, la responsabilité doit s'appliquer.

32. Les ressources de l'ONU sont actuellement mises à rude épreuve par les crises mondiales, tant et si bien que l'approche habituelle ne fait plus le poids. Dans les recommandations transversales et complémentaires des trois grands examens récents concernant la paix et la sécurité, la prévention des conflits a été identifiée comme une mesure prioritaire à mettre en œuvre au moyen des missions politiques spéciales et d'autres outils de diplomatie préventive. L'accent est également mis sur la nécessité de promouvoir la cohérence dans l'engagement de l'ONU à tous les stades des conflits et à travers tous les volets de ses travaux, notamment en gérant plus efficacement les phases de transition des missions, en enrayant les conflits récurrents et en renforçant la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

33. Les résolutions sur la « pérennisation de la paix » sont une excellente occasion d'examiner ces questions et doivent être utilisées à leur plein potentiel pour apporter des perspectives plus globales et à plus long terme à la paix et à la sécurité. Il importe d'examiner plus en détail la nécessité de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies disposent des capacités et du soutien nécessaires pour faire face avec efficacité et efficience aux défis complexes auxquels elles sont confrontées dans les points chauds de la planète. Enfin, l'orateur exhorte tous les États Membres à consentir une aide généreuse et rapide aux efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin d'assurer le financement nécessaire pour combler le déficit critique qui plombe sa capacité à poursuivre ses travaux.

34. **M. Halfaoui** (Maroc), prenant la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et réitérant la détermination du Mouvement à soutenir tous les efforts visant à renforcer l'efficacité des missions politiques spéciales, déclare que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États doivent être respectées, l'ONU jouant le rôle de garant principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout en réaffirmant les principes de l'impartialité, du consentement des parties, de l'appropriation et de la responsabilité nationales. Les missions sur le terrain doivent détenir des mandats clairs et réalisables formulés sur la base d'évaluations objectives des questions politiques, financières et pratiques connexes et, à cette fin, une planification intégrée et des approches cohérentes de la mise en œuvre sur le terrain sont primordiales. Le Secrétaire général continuera d'examiner les enjeux de la transparence, de l'équilibre de la représentation géographique et de la représentation des femmes dans les postes de direction, notamment aux postes de représentantes et d'envoyées spéciales, ainsi que dans la composition de groupes d'experts sur les sanctions.

35. Compte tenu de l'importance du consensus sur le développement et la mise en œuvre des politiques relatives aux missions politiques spéciales, la responsabilité première dans la discussion de ces questions d'ensemble doit continuer d'incomber à l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'Organisation. Un dialogue interactif faisant suite aux consultations avec les États Membres permettrait également d'assurer une participation maximale et

significative et serait l'occasion propice pour s'inspirer de l'expérience acquise dans les domaines prioritaires que sont l'exploitation et les atteintes sexuelles, les bureaux régionaux, les unités de garde et les procédures suivies pour mandater les missions politiques spéciales. Les principaux points abordés lors du dialogue devraient également être inclus dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le point de l'ordre du jour dont la Commission est actuellement saisie. Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence budgétaires, les mêmes critères, méthodes et mécanismes qui sont appliqués aux opérations de maintien de la paix doivent être utilisés dans le financement des missions politiques spéciales, pour lesquelles un nouveau compte distinct devrait donc être créé. À cet égard, le Mouvement appuie les recommandations du Groupe de haut niveau au sujet des modalités de financement et d'encadrement des missions politiques spéciales.

36. **M. Isnomo** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que la transparence, la responsabilité, les compétences et l'efficacité sont des caractéristiques indispensables pour assurer la légitimité et la crédibilité des missions politiques spéciales, de même que la représentation géographique au sein de leur personnel. Pour être en mesure de s'acquitter de leurs mandats difficiles, toutes les missions doivent être planifiées, utilisées et évaluées de façon plus ouverte, responsable et transparente, d'autant plus qu'elles contribuent de façon appréciable à l'action de l'ONU face à des situations de sécurité complexes, en évolution rapide et de plus en plus exigeantes à l'échelle mondiale. Les États Membres et tous les organismes compétents des Nations Unies doivent prendre en compte les messages critiques des trois grands examens concernant la paix et la sécurité en mettant en œuvre leurs conclusions dans le cadre d'une initiative concrète, vigoureuse et cohérente, en collaboration avec les autres entités des Nations Unies, les organisations régionales et les acteurs ne faisant pas partie de l'ONU, en mettant l'accent sur la prévention, la diplomatie politique, les solutions politiques crédibles et le règlement pacifique des conflits.

37. Les missions politiques spéciales devraient se concentrer davantage sur la prévention et la médiation des conflits, alors que les États Membres et les partenaires régionaux devraient compléter les efforts

déployés à cet égard par le soutien politique nécessaire pour renforcer l'engagement collectif et le partenariat pour garantir le succès. Bien que la résolution 70/304 de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits affaiblisse malheureusement les éléments visant à renforcer la médiation dans le contexte du maintien de la paix, il y a tout de même lieu de se réjouir de son adoption par consensus, tout comme de l'approche globale énoncée dans les résolutions relatives à la « pérennisation de la paix » et dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation (A/71/1).

38. Compte tenu de l'importance des pays hôtes en matière de prévention des conflits, les missions politiques spéciales doivent avoir pour objectif premier de contribuer au renforcement des capacités nationales dans les domaines de la sécurité, du renforcement des institutions, de la bonne gouvernance et du développement socioéconomique, en tenant compte des circonstances et des priorités locales. L'appropriation nationale authentique est également cruciale au succès à long terme d'une mission et à la paix durable, ce qui nécessite la participation ouverte des parties prenantes nationales concernées, en particulier le gouvernement du pays hôte, à un stade précoce.

39. L'accroissement de la transparence et la responsabilisation reposent sur une concertation plus étroite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États Membres à travers un échange interactif régulier sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales. À cet égard, les États Membres doivent disposer à l'avance des informations pertinentes et détaillées et leurs points de vue respectifs doivent être pris en considération au moment où des missions politiques spéciales sont chargées d'un mandat ou font l'objet d'un examen. Par ailleurs, la participation des femmes doit faire partie intégrante des étapes de tout processus de paix, conformément à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'ASEAN espère que le Secrétaire général désigné poursuivra les efforts bienvenus qui sont actuellement déployés, visant à promouvoir davantage de femmes à des postes de direction, notamment en tant que représentantes et envoyées spéciales.

40. La prolifération des missions politiques spéciales a eu des répercussions considérables sur les

arrangements connexes de financement et de soutien, ce qui entrave leur capacité à s'acquitter des tâches qui leur sont confiées et engendre des distorsions importantes dans le budget ordinaire. Il serait donc prudent de suivre les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant ces arrangements, en ce qui a trait principalement à la création d'un compte spécial pour les missions politiques spéciales et à l'alignement des considérations budgétaires avec le cycle des opérations de maintien de la paix. La question des besoins financiers des missions politiques spéciales doit être réglée d'une manière similaire à celle qui a été employée pour le barème des opérations de maintien de la paix. Dans le cadre de son engagement à améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité des missions politiques spéciales, l'ASEAN jouera son rôle en favorisant un coup de barre vigoureux vers la prévention des conflits et l'intensification de la médiation, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix et les solutions politiques crédibles dans l'intérêt d'une paix durable.

41. **M^{me} Bird** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les missions politiques spéciales sont un outil essentiel de promotion de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que de la paix durable, comme l'ont clairement démontré leurs interventions, notamment en Afghanistan, en Colombie, en Iraq, en République arabe syrienne et dans la région du Sahel. Ces missions sont un aspect particulièrement important de l'évolution du cadre de pérennisation de la paix. Celle-ci devrait être considérée comme une responsabilité fondamentale de l'ensemble du système des Nations Unies et l'un des principes organisateurs de tous les efforts entrepris avant, pendant et après les conflits. Compte tenu de l'importance qu'elles accordent au règlement des conflits, les résolutions relatives à la « pérennisation de la paix » sont donc particulièrement opportunes, tout comme l'accent mis sur la pérennisation de la paix dans le projet de résolution sur les missions politiques spéciales actuellement examiné par la Commission. Ces missions, dont les mandats doivent être mieux adaptés aux ressources financières et politiques, doivent continuer à jouer un rôle de premier plan dans les domaines de la paix et de la sécurité. La poursuite du dialogue sur les missions politiques spéciales fait également partie intégrante de l'élaboration de la

politique de « pérennisation de la paix » dans le cadre de laquelle ces missions sont exécutées.

42. **M^{me} Yáñez Loza** (Équateur) dit que les efforts déjà entrepris pour améliorer la transparence, la responsabilité, la représentation géographique et l'efficacité en ce qui concerne les missions politiques spéciales répondent à l'appel pour une approche renouvelée de la tâche essentielle de pérennisation de la paix de l'Organisation, qui est actuellement reléguée au second plan et ne bénéficie pas d'un financement suffisant à l'échelle mondiale et au sein du système des Nations Unies. Il faut donc poursuivre ces efforts pour renforcer la capacité d'intervention en cas de crise, faciliter le déploiement des missions et assurer la conformité avec le principe de responsabilité. Afin que les missions soient en mesure de répondre à des besoins particuliers et notamment de faire face à des situations d'instabilité ou des conflits violents, leurs mandats doivent être facilement adaptables. Cette souplesse est toutefois conditionnelle à une évaluation préalable de la situation sur le terrain, dont la réalisation nécessite le soutien des acteurs régionaux et sous-régionaux. En ce qui concerne la question fondamentale du financement, la recommandation visant à créer un compte distinct pour les missions politiques spéciales mérite plus d'attention, compte tenu notamment des renseignements fournis par la Commission.

43. La Mission des Nations Unies en Colombie, créée à la demande du Gouvernement colombien pour aider à mettre fin au conflit prolongé dans ce pays en tant que composante internationale du mécanisme tripartite de surveillance et de vérification de l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux et définitifs et dépôt des armes, est un exemple du caractère multidimensionnel et de la souplesse des missions politiques spéciales. Le Gouvernement équatorien accueille d'ailleurs la première série de négociations entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale, en espérant qu'elle marquera la première étape sur la voie du rétablissement d'une paix durable en Colombie et dans toute l'Amérique latine. Il continuera également d'appuyer les efforts visant à assurer un financement prévisible aux activités de consolidation de la paix et des missions politiques spéciales en particulier.

44. **M. Marzooq** (Iraq) dit que son pays est parfaitement déterminé à promouvoir l'état de droit et le règlement pacifique des différends internationaux,

dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales. Il encourage également les initiatives de renforcement de la coopération et de promotion du développement durable en établissant un juste équilibre entre les considérations d'ordre économique, social et environnemental et l'utilisation optimale des ressources naturelles disponibles afin d'éviter de porter atteinte aux droits des générations futures. Les mandats respectifs des missions politiques spéciales leur sont expressément confiés par le Conseil de sécurité en consultation avec les gouvernements nationaux, ces derniers étant la meilleure source d'information au sujet des structures politiques, sociales et culturelles d'un pays et des capacités nécessaires pour répondre aux besoins sur le terrain et à l'échelle locale. Les mandats doivent donc s'achever dans les délais prévus et respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance des États, ainsi que le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

45. En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a joué un rôle clef dans l'instauration de la démocratie, la promotion des droits de l'homme, l'ouverture d'un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, ainsi que dans l'assistance électorale. En coordination permanente avec le Gouvernement iraquien, la MANUI fournit des conseils, un appui et une aide dans ces domaines, ainsi que dans l'établissement d'un plan de recensement national, le renforcement des liens avec les pays voisins et la promotion d'une réforme judiciaire et juridique. Elle coopère également avec les organismes humanitaires des Nations Unies pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux Iraquiens déplacés dans leur propre pays en raison de l'odieuse attaque des groupes terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant ou des opérations de libération de Ninive. Une fois que tous les territoires iraquiens auront été libérés et que les personnes déplacées auront regagné leurs foyers, le Gouvernement iraquien espère renforcer sa coopération avec la MANUI et poursuivre sa collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq dans l'action menée à l'échelon régional face à la crise des réfugiés syriens. En application de la résolution 2299 (2016) du Conseil de sécurité, le mandat de la MANUI a été prolongé à la demande du Gouvernement iraquien, qui se félicite d'avoir été consulté sur les priorités et les tâches susceptibles de contribuer à la réalisation de ce mandat.

46. **M. Skinner-Klée** (Guatemala), exprimant son appui aux recommandations du Groupe de haut niveau et du Groupe consultatif d'experts en vue d'améliorer les travaux de l'Organisation en ce qui concerne les missions politiques spéciales, dit que la pérennisation de la paix s'appuie sur des solutions politiques qui doivent toujours guider la conception et le déploiement des missions des Nations Unies. Les mandats doivent également être planifiés par étapes, en fonction de l'évolution de la situation et du contexte nationaux sur le terrain. En outre, à l'échelle du système, des efforts plus importants doivent être consentis en priorité à la prévention des conflits et à la médiation pour la paix. Les États Membres ont manifestement trop peu investi dans la lutte contre les causes profondes des conflits, tandis que, de son côté, l'ONU a généralement tardé à intervenir dans les crises émergentes.

47. Les missions politiques spéciales ont joué un rôle clef dans la pérennisation de la paix, qui, au sens donné dans la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, devrait être comprise au sens large comme étant un objectif et un processus tendant à la définition de la vision commune d'une société, en tenant compte du rôle déterminant des femmes et des jeunes dans l'instauration de la paix. La pérennisation de la paix nécessite une vigilance politique englobant les efforts déployés après un conflit pour promouvoir l'intégration et la réconciliation, s'attaquer aux causes profondes du conflit et faciliter les procédures de réparation, afin d'éviter la reprise de conflits. Toutefois, les acteurs extérieurs comme l'Organisation des Nations Unies peuvent faciliter le processus de paix, sans l'imposer, en y associant un grand nombre de parties prenantes. Les mandats des missions politiques spéciales doivent être négociés en vue de définir une orientation claire et une cause commune axées sur les caractéristiques spécifiques du pays hôte et fondées sur une analyse, une stratégie d'ensemble et une planification améliorées.

48. Sa délégation souscrit à la sixième conclusion du rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies (A/69/968-S/2015/490), selon laquelle la continuité de l'engagement des Nations Unies pour le maintien durable de la paix est entravée par la prolifération de dispositifs opérationnels et par le fait que le passage de relais entre ces dispositifs ne se fait pas au bon moment et dans de bonnes conditions, entravant d'autant les efforts de consolidation de la

paix. La possibilité de créer un budget distinct doté de son propre barème des quotes-parts devrait également être étudiée dans le cas des missions politiques spéciales, qui sont pour la plupart créées par des décisions du Conseil de sécurité et disposent d'une marge de manœuvre limitée pour répondre aux problèmes sur le terrain du fait qu'elles sont actuellement financées sur le budget ordinaire. La création d'un compte distinct pour les missions politiques spéciales permettra de renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité en matière budgétaire.

49. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) dit que les résultats des trois processus d'examen offrent une excellente occasion de réfléchir à un changement de paradigme de la composante de la paix et de la sécurité vers la pérennisation de la paix à la lumière des deux résolutions adoptées sur ce thème. La pérennisation de la paix consiste à reconnaître l'importance cruciale de renforcer la prévention des conflits et d'adopter une approche globale aux causes structurelles des conflits, ainsi qu'à la médiation et à la consolidation de la paix. Elle est également au cœur des activités des missions politiques spéciales qui doivent se concentrer sur les communautés et les personnes dont les droits et intérêts doivent être garantis. Les processus d'examen et le nouveau concept de pérennisation de la paix mettront à l'épreuve la volonté et l'engagement des États Membres en matière de renforcement des capacités de l'ONU à faciliter la mise en œuvre de solutions multidimensionnelles et à élaborer et mettre en œuvre des solutions politiques dans les domaines de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et des questions humanitaires.

50. En tant que facilitatrice du projet de résolution sur l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, la délégation mexicaine espère que ces missions jouiront d'un large appui, car elles sont considérées comme des outils essentiels pour concrétiser la nouvelle vision de la pérennisation de la paix, qui met l'accent sur la prévention, la médiation et la consolidation de la paix, en harmonie avec les mandats actuels des missions politiques spéciales. Compte tenu du lien entre la pérennisation de la paix, le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les missions politiques spéciales ne seront pas simplement des solutions ponctuelles. Les conséquences de ce changement majeur seront évaluées dans le cadre des débats

budgétaires aux Quatrième et Cinquième Commissions. Les mandats de ces missions devront répondre à l'avenir à la définition de la pérennisation de la paix, qui vient combler le vide conceptuel qui existe actuellement.

51. Les missions politiques spéciales devraient être suffisamment souples et adaptables pour répondre rapidement aux exigences nouvelles sur le terrain, comme l'illustre bien la Mission des Nations Unies en Colombie dans son rôle clairement défini en tant que composante internationale du mécanisme tripartite de surveillance et vérification de l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux et définitifs et dépôt des armes. Il conviendrait également de porter une attention accrue aux questions de la représentation géographique équitable et de la représentation équilibrée des sexes dans les missions politiques spéciales. Celles-ci devraient également disposer d'un financement suffisant et prévisible leur permettant de s'acquitter de mandats de plus en plus ambitieux dans des situations de plus en plus instables. Il importe donc de poursuivre le débat sur les propositions formulées à l'issue des processus d'examen, notamment en ce qui concerne les arrangements financiers.

52. **M. Ntsoane** (Afrique du Sud) dit que les missions politiques spéciales, un élément indispensable de l'action menée par l'ONU pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, sont devenues des instruments indispensables aux efforts de prévention et de règlement des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix. Les résolutions sur la pérennisation de la paix ont ravivé la dynamique de cet enjeu et l'intérêt qu'il suscite en élargissant la notion de consolidation de la paix pour y inclure celle de pérennisation de la paix, qui devrait être largement comprise comme un objectif et un processus vers la construction d'une vision commune d'une société, en veillant à ce que tous les besoins de tous les segments de la population soient pris en compte. Or, les conflits prennent invariablement racine dans des problèmes d'ordre politique, ce qui signifie que ce sont les solutions politiques qui permettront de parvenir à une paix durable à long terme. Les missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité non seulement aident les pays sortant d'un conflit à jeter les bases d'une paix solide et durable, mais jouent également un rôle déterminant dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La souplesse compte parmi les

principaux atouts de ces missions, qui sont toutes axées sur la prévention et le règlement des conflits, indépendamment des différences entre leurs mandats, leur taille et leur structure, et dont le but est de répondre le mieux possible à des situations particulières.

53. L'appel lancé en vue de remettre sans plus attendre l'accent sur la prévention des conflits et la médiation exige la mise en place d'une stratégie globale comportant des mesures opérationnelles et structurelles visant à prévenir les conflits armés et à s'attaquer à leurs causes profondes, comme la pauvreté, la faiblesse institutionnelle et l'exclusion politique. Des partenariats solides avec les organisations régionales et sous-régionales sont également essentiels aux travaux des missions politiques spéciales, dont les ressources doivent être suffisantes et prévisibles, notamment en améliorant le financement et en accélérant la réforme des modalités de financement et de soutien. En plus d'accroître la prévisibilité et la transparence, la création d'un compte distinct pour les missions politiques spéciales serait également un signe de la reconnaissance de leur valeur comme outil unique de règlement des conflits. Le déploiement des missions et l'exécution de leurs mandats respectifs seront d'autant renforcés par l'utilisation des mêmes critères, méthodes et mécanismes de financement que ceux utilisés pour les opérations de maintien de la paix. L'Afrique du Sud est déterminée à contribuer de manière positive aux travaux de ces missions.

54. **M. Sekito** (Japon) dit que la rapidité de déploiement et l'appropriation sont essentielles pour utiliser au mieux les missions politiques spéciales en tant que lien vital entre les efforts de rétablissement de la paix et les différents cycles de conflit. En effet, la capacité de déploiement rapide de ces missions, en fonction de l'évolution de la situation et sans devoir passer par le long processus de constitution des forces qu'exigent les opérations de maintien de la paix est l'un des principaux atouts. D'autre part, l'appropriation nationale appuyée par les missions joue un rôle particulièrement important pour l'instauration de la paix et de la stabilité à long terme. À cet égard, la Mission des Nations Unies en Colombie, qui, à la demande du Gouvernement colombien et du principal groupe rebelle du pays, coordonne les efforts de surveillance et de vérification du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités dans le pays, illustre bien

l'appropriation des parties prenantes nationales dans les processus de paix. L'autorité du Conseil de sécurité dans l'établissement et la définition des mandats des missions politiques spéciales implique la responsabilité correspondante de veiller à ce que ces mandats soient dotés d'objectifs précis et d'un calendrier défini et qu'ils soient exécutés judicieusement. Dans ce contexte, la rapidité de déploiement et l'appropriation devraient faire l'objet d'une attention soutenue afin de favoriser l'efficacité des futures missions politiques spéciales.

55. **M. Fachinotti** (Suisse) dit que les missions politiques spéciales, qui demeurent un atout indispensable lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes et des crises politiques s'inscrivant aussi bien dans le court terme que dans le long terme, s'acquittent avec professionnalisme des mandats qui leur sont confiés et contribuent à faire aboutir des processus de paix difficiles. Un dialogue interactif et axé sur les résultats entre les États Membres est essentiel au succès de ces missions, compte tenu de leur complexité, de leur nature dynamique et de leur importance croissante. Les missions politiques spéciales ont à maintes reprises apporté la preuve de leur valeur en tant qu'outil peu coûteux et efficace pour prévenir et résoudre les conflits. Malheureusement, les mécanismes actuels de financement et de soutien sont dépassés et entravent la réalisation pleine et entière de leurs mandats. Des améliorations pragmatiques, telles que celles recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, permettraient à cet égard des avancées importantes.

56. Les différents liens que les résolutions relatives à la « pérennisation de la paix » établissent entre la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales pourraient être utilement mis à profit en donnant suite à la suggestion selon laquelle le Conseil de sécurité aurait avantage à tirer parti de consultations avec la Commission de consolidation lors des délibérations sur la constitution, l'examen et le retrait des missions politiques spéciales. Compte tenu de ces résolutions, il importe que les composantes de la consolidation de la paix des missions politiques spéciales disposent de ressources suffisantes et que des efforts soient faits pour développer de nouvelles synergies. Plus généralement, il importe de continuer à imprimer le même dynamisme aux efforts visant à renforcer les structures de l'ONU pour faire en sorte que tous les acteurs concernés travaillent de concert en

restant ouverts à des solutions créatives et novatrices pour permettre aux missions politiques spéciales de déployer leur plein potentiel.

57. **M^{me} Stener** (Norvège) dit que la prévention et le règlement des conflits armés et la pérennisation de la paix doivent être une priorité absolue pour l'ONU et que les missions politiques spéciales doivent pouvoir compter sur un soutien inébranlable en tant qu'élément le plus opérationnel des efforts politiques déployés par l'Organisation sur le terrain, où leur importance a été clairement démontrée, notamment en Afghanistan, en Colombie, en République arabe syrienne et au Yémen. Au cours des 10 dernières années, la demande pour ce type de missions a augmenté en raison de leur efficacité à bon marché sur le terrain. Il est donc déplorable qu'aucun accord ne soit intervenu sur un cadre de financement et de soutien stable et adéquat des missions politiques spéciales, ce qui contribue à perpétuer leur différenciation artificielle des opérations de maintien de la paix.

58. L'avènement d'une approche plus globale et d'un nouveau terrain d'entente finirait par aboutir si les missions politiques spéciales étaient considérées comme une partie intégrante des opérations de paix, comme le préconisent le Groupe de haut niveau et le Secrétaire général. À cet égard, les résolutions relatives à la « pérennisation de la paix » seront une occasion unique, au cours de la prochaine période de transition, de recentrer l'attention sur l'adoption d'une approche novatrice des opérations de paix, de façon à ce qu'elles soient mieux adaptées aux besoins sur le terrain. Notant avec satisfaction que le Secrétaire général désigné a placé ces questions au premier rang de ses priorités, la délégation norvégienne appuie pleinement son appel à la relance de l'action diplomatique pour la paix. Afin de respecter la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, les efforts du système dans son ensemble doivent être orientés vers la réalisation de cette ambition, tant au Siège que sur le terrain.

59. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit que les missions politiques spéciales interviennent dans diverses situations politiques, socioéconomiques ou de sécurité, dont il faut tenir compte au moment de la création d'une mission. Il est donc impératif que les missions soient souples et qu'elles s'adaptent à ces situations au cas par cas. Il n'existe pas de solution toute faite en cette matière. Toutes les missions doivent se conformer à un mandat clair et réalisable, aux objectifs réalistes,

et pouvoir compter sur des ressources matérielles et financières adaptées à la situation sur le terrain. Elles doivent également respecter rigoureusement les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

60. La création de nouvelles missions politiques spéciales ne devrait avoir aucune incidence sur le budget ordinaire de l'Organisation. En revanche, l'Assemblée générale devrait engager un véritable débat transparent permettant d'aboutir à un mécanisme différencié de financement de ces missions, utilisant éventuellement les critères, méthodes et mécanismes s'appliquant déjà au financement des opérations de maintien de la paix, y compris la création d'un compte distinct. Les missions politiques spéciales doivent en outre être régies par des politiques élaborées dans le cadre de l'Assemblée générale, déterminant les résultats de la réforme ou d'autres initiatives relatives à ces missions, y compris les recommandations formulées à l'issue des derniers processus d'examen. Il en va de même pour l'approbation, l'exécution et le suivi des mandats des missions politiques spéciales. Le Secrétaire général doit également établir un rapport annuel sur les missions politiques spéciales dans lequel la question est abordée sous tous ses angles, avec toutes les garanties de transparence et de responsabilité.

61. **M. Isnomo** (Indonésie) dit qu'une approche globale et concertée doit être profondément enracinée dans le système des Nations Unies compte tenu du nombre croissant de conflits civils et de pays retombant ou risquant de retomber dans un conflit. L'Indonésie continuera résolument de participer aux efforts d'instauration d'une paix durable en mettant davantage l'accent sur la prévention, la médiation, l'activité politique et le rétablissement de la paix. En effet, elle a longtemps favorisé une approche globale axée sur le dialogue, la diplomatie et le développement équitable dans le cadre de l'atténuation des conflits afin de soutenir la paix et le développement, et elle en a recueilli les fruits dans son propre contexte national. Il faut éviter d'enfermer dans des concepts rigides les trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, et plutôt conjuguer les efforts déployés au niveau de ces piliers et à l'échelle du système.

62. Il faut concevoir et déployer les missions politiques spéciales en gardant à l'esprit ces trois piliers et dans un but précis, notamment en articulant clairement les objectifs et en bénéficiant d'un appui solide de la part des parties prenantes. Il faut également continuer d'intensifier la coopération et le partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales pour renforcer la capacité des gouvernements et de toutes les parties prenantes aux niveaux local, national et régional à poursuivre les efforts de prévention et de règlement des conflits. Le Département des affaires politiques devrait communiquer plus régulièrement des informations et engager un dialogue interactif, notamment avec la Quatrième Commission, sur les questions relatives aux missions politiques spéciales. Les questions relatives au financement de ces missions devraient être examinées et l'appui de l'ONU devrait être renforcé pour tenir compte d'une représentation équilibrée, notamment des pays en développement qui ont achevé avec succès la transition vers la démocratie, la stabilité et le développement durable. La délégation indonésienne contribuera activement à tout effort positif de promotion de la prévention des conflits à tous les niveaux pour garantir un monde pacifique pour tous.

63. **M. Alemu** (Éthiopie) dit que les rivalités géopolitiques ont aggravé les conflits et les situations de crise qui menacent la paix et la sécurité internationales, en créant de graves tensions qui rappellent la guerre froide. Pour faire face à la tâche ardue que représente le règlement de ces problèmes complexes, l'ONU doit utiliser tous les outils à sa disposition, notamment les missions politiques spéciales qu'il convient de renforcer. La mise en œuvre des recommandations découlant des trois principaux examens sur l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, en particulier ceux relatifs aux missions politiques spéciales, sera essentielle pour améliorer de manière tangible les efforts de l'Organisation au chapitre de la médiation et du règlement des conflits, notamment en renforçant le rôle de bons offices du Secrétaire général et la capacité d'analyse du Département des affaires politiques et des bureaux régionaux et en palliant le manque de ressources financières. Dans le contexte des mesures essentielles prises en vue de redynamiser ces efforts, la délégation éthiopienne se félicite de la volonté exprimée par le Secrétaire général désigné de faire de la relance de la diplomatie pour la paix sa priorité absolue et d'user de

ses bons offices en sa qualité d'organisateur, de médiateur, de coordonnateur et d'intermédiaire de bonne foi.

64. À la lumière du consensus de plus en plus large sur le maintien de la paix, il est tout à fait logique que la question des ressources soit abordée dès que possible afin de permettre à la Commission de consolidation de la paix et aux missions politiques spéciales de s'acquitter efficacement leurs importantes fonctions. Pour mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies autour d'une stratégie commune de pérennisation de la paix, la direction éclairée du Secrétaire général désigné sera essentielle pour atteindre les objectifs souhaités et restaurer la crédibilité de l'Organisation.

65. Au vu de la situation mondiale actuelle en matière de sécurité, le renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales constitue un autre impératif pour l'Organisation. La volonté politique et l'engagement de l'Union africaine et de ses mécanismes régionaux permettant de faire face aux situations de crise et de prendre plus de risques dans l'intérêt de la paix régionale offrent de bons exemples de partage de fardeau avec l'ONU et de résultats concrets obtenus à moindre coût. En effet, une plus grande reconnaissance de la complémentarité et des avantages comparatifs de l'ONU et des mécanismes régionaux et sous-régionaux contribuera grandement à surmonter les difficultés et permettra d'établir des partenariats plus dynamiques sur la base d'une interprétation pragmatique et souple du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les recommandations visant à améliorer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine sont par conséquent encourageantes, de même que les efforts faits pour renforcer les bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique et engager des consultations régulières et un dialogue politique avec l'Union africaine et ses mécanismes régionaux dans l'intérêt de la cohérence stratégique en matière de gestion et de règlement des conflits sur le continent. Toutefois, d'autres améliorations s'imposent pour libérer le plein potentiel de ce partenariat, notamment par la voie d'analyses communes des situations de conflit et de missions d'évaluation conjointes. La prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix sont des éléments indispensables pour garantir la paix

et la sécurité, d'où l'importance attachée aux missions politiques spéciales.

66. **M. Sauer** (Finlande) dit que sa délégation attend avec intérêt la contribution du Secrétaire général désigné aux travaux sur la question des missions politiques spéciales, qui font partie intégrante de l'action de l'ONU et qui sont liées aux piliers que sont la paix et la sécurité internationales, le développement, les droits de l'homme et la pérennisation de la paix. Il est essentiel d'assurer une certaine souplesse aux missions et de veiller à ce qu'elles soient adéquatement planifiées et analysées, compte tenu de leur importance fondamentale pour amener les parties à négocier, surveiller les élections, faciliter les accords de paix, appuyer les initiatives et les transitions au plan local, ainsi que prévenir les conflits. Les bons offices, la médiation, la diplomatie préventive, le dialogue et le réseautage sont d'autres éléments cruciaux dans les activités des missions politiques spéciales visant à promouvoir des solutions politiques aux conflits.

67. Le projet de résolution sur la question à l'étude reflète les récents processus d'examen et, en particulier, le cadre de la pérennisation de la paix et l'obligation de cohérence. La pérennisation de la paix indique non seulement l'orientation et l'objectif plus large que les efforts devraient viser à atteindre, mais facilite aussi la compréhension de la planification et d'autres besoins essentiels dans les situations de transition. En tant que facilitateur du projet de résolution, la délégation finlandaise espère qu'il bénéficiera d'un large appui en tant qu'instrument important pour la paix, qu'il fera l'objet d'un véritable consensus sur le financement et l'appui aux missions politiques spéciales, et que de plus en plus de femmes serviront dans ces missions, occupant notamment des postes de responsabilité et de médiation, d'autant plus qu'une représentation équilibrée des sexes et une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes permettront d'améliorer la qualité des missions.

68. **M. Andanje** (Kenya) dit que les missions politiques spéciales contribuent largement aux efforts collectifs visant à appuyer et à renforcer la prévention des conflits et le rétablissement et la consolidation de la paix dans le monde. Les bureaux régionaux des Nations Unies entretiennent une collaboration fructueuse avec les organisations régionales et sous-régionales à cette fin et mènent leurs activités avec l'accord des autorités nationales compétentes, principe

fondamental devant être respecté en tout temps. L'ONU a également modifié ses méthodes en matière de paix et de sécurité qui, de réactives sont devenues préventives, conformément à son dispositif de consolidation de la paix. Elle devrait également s'employer à réduire la fragmentation afin de garantir une réponse cohérente pour pérenniser la paix.

69. L'orateur salue de même les efforts déployés par le Département de l'appui aux missions pour mettre en œuvre les priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, et il se félicite de la création d'un service autonome chargé des questions liées à l'égalité des sexes et à la paix et à la sécurité au sein du Département des affaires politiques. Toutes ces initiatives amélioreront et renforceront l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tandis que la stratégie pour l'égalité des sexes adoptée par la Commission de consolidation de la paix viendra compléter l'action des missions politiques spéciales. L'importance du rôle des femmes dans la pérennisation de la paix implique la nécessité d'accorder systématiquement la priorité aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment en assurant un financement plus ciblé et nécessaire pour empêcher la fragmentation des trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Il faudrait également nommer davantage de femmes à des postes de haute direction, en tenant compte d'une représentation géographique équitable.

70. La notion de « pérennisation de la paix » suppose une manière constructive d'aller de l'avant pour prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, ainsi que pour renforcer les capacités et le *modus operandi* des missions politiques spéciales en matière d'analyse des conflits, afin qu'elles puissent mieux répondre aux demandes liées à la prévention. L'orateur dit que son gouvernement s'est réjoui d'accueillir une mission d'évaluation des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'une collaboration soutenue avec les États Membres. Les initiatives importantes qui ont été mises en œuvre pour améliorer la politique générale des missions politiques spéciales auront incontestablement un impact à long terme sur la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix, mais l'objectif commun ne pourra être atteint sans le maintien de l'engagement politique et financier envers ces missions.

71. **M^{me} Gilmutdinova** (Fédération de Russie) dit que les missions politiques spéciales appuient les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour maintenir la paix et empêcher des conflits latents d'entrer dans une nouvelle phase et qu'elles contribuent à promouvoir le changement politique par le dialogue et à favoriser la réconciliation nationale. Conformément aux exigences minimales, les missions politiques spéciales doivent faire face aux nouvelles menaces déterminées au cas par cas selon les circonstances et travailler en étroite coopération avec le pays hôte, dans le respect de sa souveraineté et du principe de l'appropriation nationale. Toutefois, ce n'est qu'en prenant en considération les priorités nationales que les missions politiques spéciales pourront avoir un succès durable. À cette fin, il sera utile d'exploiter les capacités des organisations régionales et sous-régionales selon des méthodes d'approche compatibles avec celles qui sont définies par l'ONU.

72. De plus en plus, les missions politiques spéciales sont appelées à s'acquitter de tâches aussi complexes que la fourniture de l'aide nécessaire au maintien de l'état de droit, à la rédaction des lois, à la supervision du processus électoral, à la protection des droits de l'homme et à la réforme du secteur de la sécurité. Selon son expérience, l'oratrice dit qu'une telle multiplication des tâches ne produit généralement pas de résultats positifs. Elle espère que le texte du projet de résolution sur la question à l'examen reflétera fidèlement les positions de tous les États Membres.

73. **M. Dalo** (Argentine) dit que les missions politiques spéciales servent de plus en plus souvent d'instruments permettant d'accomplir un large éventail de mandats des Nations Unies dans des domaines tels que la diplomatie préventive, l'appui aux processus de paix, le soutien à la mise en place de mécanismes de justice, le suivi de la mise en œuvre des régimes de sanctions du Conseil de sécurité et la consolidation de la paix. Pour des raisons de transparence et de responsabilité, il est essentiel que l'Assemblée générale s'intéresse à toutes les questions de politique générale concernant les missions politiques spéciales, dont la plupart sont créées par le Conseil de sécurité.

74. La délégation argentine se félicite de la réaction positive aux propositions selon lesquelles le projet de résolution sur la question à l'examen devrait mettre l'accent, dans une optique à long terme, sur la pérennisation de la paix, en tenant compte des deux

résolutions identiques du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale reconnaissant l'importance fondamentale de ces missions dans la consolidation et la pérennisation de la paix. D'autres questions importantes mises en évidence dans les résolutions sur le même point adoptées ces dernières années portent notamment sur la nécessité d'élargir la représentation géographique et d'améliorer l'équilibre entre les sexes dans la composition de l'ensemble des missions politiques spéciales, ainsi que d'encourager la participation pleine et entière des femmes sur un pied d'égalité à tous les niveaux, à tous les stades et dans tous les aspects du règlement pacifique des différends et de la prévention et du règlement des conflits.

75. Comme les missions politiques spéciales ne cessent d'évoluer pour être en mesure d'apporter une réponse souple et adaptée à des situations de crise, de conflit et d'après-conflit, il est essentiel que la Quatrième Commission continue d'examiner les questions de politique connexes sur la base des rapports du Secrétaire général sur le sujet. Les progrès réalisés sur le plan politique doivent également s'accompagner de progrès dans le financement des missions politiques spéciales, conformément aux recommandations concernant la création d'un compte distinct, l'établissement d'un cycle budgétaire annuel et l'accès au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Il faudra donc faire preuve de bonne volonté pour sortir de l'impasse dans laquelle s'enlisent depuis cinq ans les discussions sur le sujet à la Cinquième Commission. Pour conclure, l'orateur fait part du soutien de son gouvernement au processus de paix en Colombie, comme le témoigne son engagement de dépêcher plus de 100 observateurs auprès de la Mission des Nations Unies dans ce pays.

76. **M^{me} Gambhir** (Inde) dit que le déclin continu de la paix à travers le monde est illustré par l'augmentation du nombre de guerres civiles, de morts au combat, de réfugiés et de personnes déplacées, rappelant l'importance cruciale des missions politiques spéciales et les attentes croissantes placées en elles. La primauté du politique dans la prévention et le règlement des conflits est largement reconnue. Les processus politiques doivent donc recevoir l'attention voulue dans le domaine de la paix et de la sécurité, en particulier dans des situations où les opérations de maintien de la paix sont mal équipées pour y faire face. Dans son action, l'ONU doit par conséquent se conformer aux principes du règlement pacifique des

différends et élaborer des processus de paix qui respectent l'impartialité, le consentement des parties, l'appropriation nationale et la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États.

77. Le succès de ces efforts démontre la responsabilité commune des États Membres des Nations Unies, qui devraient participer de manière plus constructive aux processus associés aux missions politiques spéciales, y compris la formulation et le renouvellement de leurs mandats dans le cadre de consultations. Les séances d'information interactives organisées par les chefs de mission permettront également aux États Membres de soulever des questions et de faire des suggestions sur le fonctionnement des missions, ainsi que de contribuer à l'élaboration des politiques, qui demeurent quelque peu opaques et non transparentes. Des consultations plus approfondies entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres sur les problèmes liés aux missions seront également bénéfiques.

78. Les missions politiques spéciales, probablement le mécanisme des Nations Unies le plus approprié et le plus utilisé pour faire face aux crises, devraient disposer de ressources plus prévisibles allouées au titre du budget ordinaire de l'ONU pour leurs capacités de base en matière de prévention et de médiation. La délégation indienne espère que le Secrétaire général désigné mettra en œuvre l'initiative tant attendue de la création d'un compte distinct pour les missions politiques spéciales et qu'il veillera à ce que ces missions soient financées sur la même base que les opérations de maintien de la paix dans un souci de transparence budgétaire. La mise en œuvre des mesures proposées par d'autres délégations en plus de la sienne aidera grandement l'Organisation et ses États Membres à maintenir à court et à long terme la paix et la sécurité internationales face aux crises toujours plus complexes.

79. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit que les missions politiques spéciales sont d'une importance fondamentale dans l'élaboration du processus de paix et l'instauration de la paix et qu'elles appuient les États Membres à cette fin dans le cadre de processus pouvant être reproduits ailleurs avec succès, bien qu'une certaine souplesse reste nécessaire pour adapter leurs mandats en fonction des difficultés rencontrées dans des conditions de plus en plus éprouvantes. Les missions politiques spéciales profiteront également de l'ajout du renforcement des capacités aux autres

mesures positives déjà prises pour revitaliser les travaux de l'Organisation en matière de prévention des conflits et de médiation. En ce qui concerne le processus de paix historique en Colombie, l'orateur dit que son gouvernement appuie les efforts en cours pour faire aboutir les négociations et est prêt à dépêcher des observateurs supplémentaires dans le pays.

80. Pour améliorer leur fonctionnement, les missions politiques spéciales doivent être investies de mandats clairs, crédibles et réalisables qui tiennent compte de la situation dans le pays concerné. Leur représentation géographique doit également être améliorée, tout comme la représentation équilibrée des sexes, en gardant à l'esprit l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Il est toutefois préoccupant de constater qu'au cours des 10 dernières années, le montant de plus en plus élevé de l'appui et du financement absorbé par les missions politiques entraîne des distorsions dans le budget ordinaire. La création d'un compte distinct pour ces missions permettra d'améliorer la transparence et d'entreprendre une analyse détaillée pour que l'Assemblée générale puisse formuler les recommandations et, partant, améliorer les résultats.

81. **M. Ceylan** (Turquie) dit que les trois examens récemment réalisés sur la paix et la sécurité ont réaffirmé la pertinence croissante des missions politiques spéciales, dont le rôle est crucial dans l'action menée par l'ONU à l'appui des processus politiques, de la prévention et du règlement des conflits par des moyens pacifiques, y compris la médiation, et de la pérennisation de la paix dans le cadre de stratégies d'ensemble plus globales et cohérentes. Elles sont également au cœur des principaux efforts déployés en faveur de la paix, du développement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire. La diplomatie préventive est particulièrement importante pour empêcher que des crises politiques ne se transforment en conflits violents, une tâche délicate exigeant de plus en plus les bons offices du Secrétaire général ou des envoyés spéciaux, soutenus par les efforts des bureaux régionaux des Nations Unies ou des missions sur le terrain. Le retrait des missions est une autre phase délicate au cours de laquelle les missions politiques spéciales s'emploient essentiellement à éviter toute reprise des conflits. Plus important encore, ces missions, qui sont parfois déployées dans des

situations de conflit généralisé, comme c'est le cas en Turquie, ne produisent pas toujours les résultats escomptés.

82. L'efficacité des missions politiques spéciales pourrait donc être améliorée par un soutien politique accru, un financement suffisant et prévisible, une meilleure capacité d'analyse et de soutien, un dialogue continu avec les acteurs concernés dans le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, une représentation géographique équitable et une représentation équilibrée des sexes, ainsi qu'une plus grande importance accordée aux compétences techniques et aux mérites. La Turquie continue de verser ses contributions extrabudgétaires au Département des affaires politiques, parraine des résolutions de l'Assemblée générale sur les missions politiques spéciales et a facilité l'émergence d'un consensus sur la résolution 70/304 de l'Assemblée générale sur le renforcement de l'importance de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits.

83. Le recours accru aux missions politiques spéciales met en lumière la quasi-impossibilité de répondre à leurs besoins au moyen du budget ordinaire et indique que la formule n'est plus viable, ce qui nécessite des ajustements financiers ou la mise en place de nouveaux mécanismes financiers. La Turquie est déterminée à coopérer avec les missions politiques spéciales, y compris les groupes d'experts et les groupes de surveillance établis par les comités du Conseil de sécurité créés en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il est essentiel que ces organes se conforment aux mandats définis par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et maintiennent les normes les plus élevées dans la plus grande transparence et avec un sens aigu des responsabilités, critères s'appliquant également aux procédures de sélection en place pour les membres de ces organes.

84. **M. Fazeel** (Maldives) dit que les tendances négatives qui sont apparues dans le paysage mondial de la paix et de la sécurité ont été exacerbées par le nombre considérable de personnes déplacées, l'ampleur des besoins humanitaires et les activités des terroristes et des organisations criminelles multinationales. À la lumière de ces faits nouveaux, les missions politiques spéciales sont encore plus importantes, en particulier dans l'action menée par l'ONU pour prévenir les conflits, principalement par la

médiation, et consolider la paix dans les situations d'après conflit, notamment en renforçant les capacités institutionnelles. Utilisées avec compétence, ces missions peuvent être des instruments sans pareil et précieux pour les opérations de paix des Nations Unies et doivent donc agir sur la base d'un cadre solide et global englobant des méthodes définies, transparentes et objectives.

85. Compte tenu de la nature sensible des activités des missions politiques spéciales, il importe que leurs mandats soient définis, mis en œuvre et surveillés dans le cadre de vastes consultations et processus ouverts conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir l'impartialité, l'objectivité, le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Ces principes ne devraient jamais servir d'alibi pour des violations et le non-respect du droit international et des résolutions de l'ONU, mais ne doivent pas non plus être rejetés au nom de l'opportunisme. Le succès des efforts de consolidation de la paix, y compris les activités des missions politiques spéciales, dépend de la volonté politique de toutes les parties prenantes, qui ne saurait être renforcée que si elle repose sur la confiance. Le consentement et la contribution des pays hôtes sont donc essentiels pour l'exécution des mandats des missions et leur opérationnalisation.

86. Les missions politiques spéciales doivent aussi bénéficier du plus haut niveau de coopération et d'appui, alors que leurs configurations et leurs besoins divers mettent en lumière l'importance d'un renforcement de leurs capacités. De plus, il importe que leurs mandats soient clairs, cohérents et adaptés à la situation politique, économique et sociale unique de chaque pays hôte, et qu'ils soient idéalement évalués dans le cadre d'un engagement soutenu, de la conception jusqu'à l'achèvement des missions. Il importe également d'identifier les difficultés et les lacunes et d'y remédier, à la lumière des enseignements tirés de l'expérience, pour assurer l'efficacité à tous les niveaux. Il est à espérer que le renforcement des missions politiques spéciales permettra également de renforcer les efforts visant à instaurer la paix internationale et à prévenir les conflits potentiels.

La séance est levée à 13 heures.